



CRISE POLITIQUE TOGOLAISE :

"Le projet de réformes constitutionnelles tel que adopté en commission des lois et ajourné au niveau de la plénière vendredi dernier, va même au-delà de ce que les chefs d'Etat avaient demandé", dixit Gilbert Bawara. **P.3**



© EMMANUEL PITIA

APUREMENT DU FICHER ELECTORAL PAR LA CENI :

38.308 présumés enregistrements multiples et 33.825 mineurs radiés **P.2**



La table d'honneur ; au micro, le président de la CENI, le Prof Kodjona Kadangah

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR :

Dr ATABA Solim, élevée avec mérite au terme d'une thèse soutenue à Lomé

P.6



ÉTRANGER :

LES USA EN DEUIL : L'ex-président George H.W. Bush est mort à l'âge de 94 ans **P.5**



SPORT :

La CAF retire l'organisation de la CAN 2019 au Cameroun **P.6**



SPIRITUALITÉ DÉLIVRÉ DES PUISSANCES DES TÉNÈBRES **P.7**
Chapitre 6 : Tentation et victoire (Suite)



APUREMENT DU FICHER ELECTORAL PAR LA CENI : 38.308 présumés enregistrements multiples et 33 825 mineurs radiés

L'information a été donnée le 28 novembre dernier par le président de l'institution, le Professeur Kodjona Kadanga, au cours d'une conférence de presse de présentation de l'opération de détection des présumées inscriptions multiples, tenue à son siège.



Une détection de doublon



Mwanza Kalambayi Dish'ma, directeur du projet Zetes

En effet, cette opération fait suite au recensement électoral qui a pris fin le 18 novembre 2018 et tire son fondement de l'article 61 du code électoral qui dispose que seule la dernière inscription soit prise en compte en cas d'inscriptions multiples. Il est procédé à sa radiation d'office sur les autres listes.

Ainsi dans cette optique, plusieurs technologies sont utilisées pour la détection de doublons. Entre autres, le dé-doublonnage alphanumérique qui consiste à comparer les informations d'état civil ainsi que les adresses et coordonnées téléphoniques de chaque électeur avec l'ensemble des 3.239 549. Ensuite, le dé-doublonnage AFIS qui est un système permettant de comparer les empreintes digitales d'un ensemble de

personnes. Et pour finir le dé-doublonnage ABIS utilisé pour les systèmes utilisant plusieurs types de biométrie (par exemple empreintes et photos) où les empreintes digitales et photos de chaque électeur sont comparées avec celles des autres comme pour l'alphanumérique. Pour cette opération, la CENI a opté pour la technologie ABIS qui a permis de comparer les données d'é-

tat civil des électeurs, les photos, de même que les empreintes digitales. Après la détection de doublons, les opérateurs humains entrent en jeu

sacrosaint d' " une voix-un électeur ". Il faut dire qu'après il s'en suivra une phase de traitement administratif des contentieux qui permettra aux commissaires des CELI et de la CENI de prendre des décisions concernant les présumés doublons, avant l'affichage des listes électorales le 30 novembre.

A l'occasion, le Professeur Kodjona Kadanga a invité les citoyens à consulter les listes électorales provisoires qui seront affichées dans les centres de recensement et de vote, puis à participer à l'amélioration du fichier électoral en dénonçant les cas d'irrégularités (mineurs, étrangers, décédés, omissions sur la liste). Par ailleurs il est à notre que tous ceux qui tomberaient sous le coup de la loi par des irrégularités avérées et consciemment orchestrées, feront l'objet de poursuites judiciaires.

Francis Parreira

MISE EN ŒUVRE DU VOLET INDEMNISATION DU PROGRAMME DE RÉPARATION : Le HCRRUN a entamé la seconde étape

Le Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (HCRRUN) a amorcé la seconde étape de la mise en œuvre du programme de réparation mardi 27 novembre dernier. La cérémonie officielle de lancement s'est déroulée au siège de l'institution devant un parterre d'autorités politiques, militaires, religieuses et traditionnelles.



La table d'honneur

Près d'un an après le lancement de la première étape d'indemnisation des victimes le 06 décembre 2017, le ton est lancé pour la seconde étape. Ainsi, après la création du fonds d'indemnisation, la nomination d'un comité de gestion, une première allocation de deux milliards a permis au HCRRUN d'indemniser plus de 2510 victimes dans le cadre de

la première étape. Cette fois-ci, l'Etat a octroyé une allocation substantielle de cinq milliards pour le budget 2018 de l'institution. Comme lors de la première étape, la priorité sera donnée aux victimes classées vulnérables, c'est-à-dire portant des séquelles physiques et nécessitant une prise en charge médicale et psycholo-

gique. Suivant la base de la Commission Vérité Réconciliation (CVJR), elles avoisinent environ 444 victimes vulnérables dont 123 victimes pour la période 1958-1989, 268 pour la période 1990-2004 et le reste concerne les victimes de 2005, celles-ci n'ayant pas été retrouvées au cours de

la première étape. Ces victimes vulnérables bénéficieront non seulement de la prise en charge médicale et psychologique dont les frais seront entièrement assurés par le HCRRUN, mais également d'une indemnité conformément au quantum fixé par la CVJR.

A l'occasion du lancement de cette deuxième étape, la présidente du HCRRUN, Mme Awa Nana Daboya, a rappelé que le HCRRUN se fait toujours l'interprète de l'Etat en demandant encore une fois pardon aux victimes pour les manquements qui leur ont causé tant de torts et de préjudices. Elle a ensuite émis le vœu de voir cette nouvelle étape permettre de panser de nouvelles plaies et participer à la guérison des déchirures sociopolitiques qui n'ont que trop gangréné le vivre ensemble au Togo.

Francis Parreira

CRISE POLITIQUE TOGOLAISE :

" Le projet de réformes constitutionnelles tel que adopté en commission des lois et ajourné au niveau de la plénière vendredi dernier, va même au-delà de ce que les chefs d'Etat avaient demandé ", dixit Gilbert Bawara.

Depuis les dernières évolutions de la crise togolaise, l'avant - projet de texte de réformes constitutionnelles et institutionnelles proposé par l'expert de la CEDEAO, les revendications de la coalition des 14 partis politiques concernant l'arrêt du processus électoral, alors que le 20 décembre, date retenue pour les élections législatives arrive à grand pas, nombreux étaient ceux qui attendaient la réaction officielle du parti au pouvoir. C'est fait depuis samedi dernier, et ceci au travers du Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative, Gilbert Bawara, qui était l'invité de l'émission " Le monde en 7" sur la chaîne de télévision New World Info. Celui-ci s'est prononcé sur la feuille de route de la CEDEAO, la CENI, les réformes constitutionnelles et institutionnelles, les élections législatives du 20 décembre.

Il faut d'ores et déjà dire que pour celui qui fait office de bras droit de Faure Gnassingbé depuis le début de la crise du 19 août 2017, rien ne pourrait empêcher la tenue des élections législatives du 20 décembre. " Mardi, la campagne commence, et le scrutin aura lieu le 20 décembre. Je ne vois pas de raison de vous dire le contraire ", assure le ministre Gilbert Bawara.

Toujours dans la droite ligne du scrutin du 20 décembre et de la stratégie du boycott prônée par la coalition des 14 partis politiques de l'opposition togolaise, le ministre affirmait qu' " en démocratie, il faut savoir respecter les droits et les libertés des uns et des autres notamment les droits et libertés des partis politiques de décider ou non de participer à des scrutins électoraux ". Toutefois, prévient-il quant



Le ministre Gilbert Bawara

aux conséquences de ce choix politique, " Si pour certains, le boycott aiderait à préserver toutes les chances pour les échéances futures que certains considèrent comme majeures, c'est leur droit. Mais tout le monde sait aussi quelle sera la conséquence de la non-participation aux législatives. En n'étant pas dans l'opposition parlementaire, on ne fait pas partie automatiquement de la CENI ". Et face aux menaces de la C14 d'empêcher coûte que coûte le prochain scrutin, le ministre Bawara avertit qu' " En République ce qui est important, c'est que l'Etat assume son rôle et ses responsabilités (...), nous ferons respecter la loi, et nous ferons prévaloir l'autorité de l'Etat ".
Sur la question des revendications de la C14 par rapport à la présidence de la CENI qui, selon la C14, devrait être occupée par une personne étrangère, Gilbert Bawara répond en affirmant que cela serait indigne pour le Togo et ne serait pas une panacée en tant que gage de transparence du scrutin à venir.

A la question de savoir si les réformes seront faites avant le prochain scrutin eu égard à la politique de la chaise vide pratiquée par l'opposition parlementaire vendredi dernier lors de la plénière convoquée par le président de l'Assemblée nationale en vue d'étudier et si pos-

sible adopter le projet de réformes, le bras droit de Faure Gnassingbé a tenu à préciser que " La feuille de route n'a jamais dit qu'il faille faire les réformes avant les élections législatives ". Il poursuit en disant que les chefs d'Etat de la CEDEAO, en invitant la classe politique togolaise à privilégier la voie parlementaire et n'avaient pas occulté le fait que la voie référendaire soit possible. Mais ces derniers étaient tout de même conscients qu'en cas d'échec par voie parlementaire, les chances d'obtention de ces réformes par voie référendaire seraient peu probables.

Pour en venir au débat proprement entourant la nature, la portée, et les effets de la proposition de l'avant-projet de réformes constitutionnelles de l'expert de la CEDEAO, Alioune Badara Fall, Gilbert Bawara explique que " la désignation d'un expert constitutionnaliste n'a pas été prévue par la feuille de route de la CEDEAO, contrairement à ce qui se raconte. C'est la Commission de la CEDEAO, qui généralement exécute les recommandations de la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement, qui a décidé, à titre d'appui technique et d'accompagnement du gouvernement et des acteurs politiques, dans l'élaboration de la mise en œuvre des réformes, de nous

appuyer avec un expert. En tant que nature, les recommandations de l'expert ne peuvent être que des avis, des propositions.

Et même lorsqu'un Etat signe une convention, le gouvernement a la latitude d'apporter des amendements avant la ratification par les députés qui gardent eux aussi leur liberté d'amendement. (...) Même si l'expert avait été prévu par la conférence des chefs d'Etat, cela n'oblige pas l'Etat à examiner et adopter en l'Etat les recommandations de l'expert ".
A en croire l'ancien ministre de l'Administration Territoriale, le travail de l'expert constitutionnaliste devait être utilisé pour enrichir, améliorer et amender avant toute adoption le projet de réformes proposé par le gouvernement. Pour répondre à la C14 qui laissait entendre urbi et orbi que le travail de l'expert devait être adopté en l'état, Gilbert Bawara affirme sur un ton ironique que " même la CEDEAO ne comprend pas que des députés puissent imaginer que ce qui constitue un appui technique doit s'imposer à eux sans en prendre aucune distance ".
Sur le fond de la proposition de l'expert et en ce qui concerne l'article 60 qui indiquait que le président de la République est élu à la majorité des suffrages exprimés représentant au moins, la moitié des personnes inscrites, le ministre Bawara trouve que cette disposition est une aberration juridique qui n'existe dans aucun pays. Il relève également une incohérence entre le nouvel article 100 et l'ancien article 101.

Quant à la fameuse disposition transitoire qui stipulerait que le mandat en cours entrerait dans le décompte de la limitation des mandats à deux, selon le ministre Bawara, elle est une fausse information qui

n'existe nullement dans le vrai rapport de l'expert qui est à la disposition de la coalition, du gouvernement et des facilitateurs.

Toujours sur le fond du projet travaillé en commission des lois, Gilbert Bawara réaffirme haut et fort que la mention " Nul ne peut faire plus de deux mandats à la tête du pays ", ne dérange aucunement la majorité gouvernementale et a été inscrite dans le projet de réformes dont l'étude a été boycottée vendredi dernier par les députés de l'opposition parlementaire. Par rapport à la limitation des mandats qui selon l'expert constitutionnel devait être une disposition non révisable et non intangible eu égard à la révision constitutionnelle de décembre 2002 qui s'est faite par une poignée de parlementaires, Gilbert Bawara explique qu'après le travail proposé par la majorité en commission des lois, cette disposition ne pourra être révisable que par référendum afin de ne pas priver le souverain primaire de sa capacité de décision.

En clair selon le ministre Bawara de la majorité présidentielle est allé dans le sens des arguments, des suggestions et propositions de l'expert constitutionnaliste. " Le projet de réformes constitutionnelles tel que adopté en commissions des lois et ajourné au niveau de la plénière va même au-delà de ce que les chefs d'Etat avait demandé. Cela témoigne de la majorité d'ouverture et de compromis de la majorité gouvernementale et du président de la République " a-t-il laissé entendre.

Pour finir, le porte-parole de la majorité présidentielle conclut " le 22 décembre, il y aura le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO. La Conférence appréciera le comportement et l'attitude des uns et des autres, les actes et les mesures qui ont été engagés dans le sens du respect de la mise en œuvre de la feuille de route de la CEDEAO".

Que le dialogue triomphe entre les protagonistes de cette crise qui n'a que trop duré, pour la paix au Togo.

Jean Legrand



Récépissé N° 0469/21/01/13
Edité par CANAL D GROUP
RCCM N°TG-LOM 2016 B 1587
02BP 20370 Lomé 02 Lomé Cité
Tel : (00228) 91 42 55 00/
98 67 08 37

Email :

journalcanal.d@gmail.com
Casier Maison de la Presse :
N°19

Bvd entre les deux bassins
d'eau (Carrefour des Armoiries
de République)

Directeur de Publication

Jean Legrand POLORIGNI

Rédaction

Etienne Pamepass
Francis Parreira
Jean Legrand
Koffi Meser

Infographie : Canal D
Communication

Imprimerie: RAD GRAPHIC

ECHOS DE LA 15EME FOIRE INTERNATIONALE DE TOGO 2000 :

Canal+ séduit visiteurs et exposants

Le groupe Canal+ s'est mieux fait connaître le mardi 27 novembre 2018 dernier, dans le cadre de la journée spéciale qui lui est consacrée sur le site de la Foire Togo 2000. Une rencontre qui a permis aux premiers responsables de cette société distributrice d'abonnements aux chaînes câblées, de présenter aux visiteurs, ses nouvelles offres.

Il s'agit notamment de la " promotion Noël " qui met à la disposition du public, le nouveau décodeur HD au prix de 5000 F CFA au lieu de 15.000 F CFA. Elle donne également l'occasion aux anciens abonnés de bénéficier de 15 jours de bouquet gratuit à chaque réabonne-

ment.

Les exposés ont également porté sur le déploiement de l'offre internet Canalbox qui se vend durant cette période à 30.000 F CFA le box au lieu de 45.000F et les démarches à effectuer afin d'acquiescent à l'offre Canal+ business, destiné aux collectivités,

hôtels, cliniques et bases de vies.

Ces offres promotionnelles n'ont qu'un seul but. Satisfaire pleinement les abonnés et informer ceux qui ne le sont pas encore, à le devenir, a expliqué Maoudé Boukar Mai Manga, chef projet Canal+ Togo.



Une présentation des offres de la Société CANAL+

Le nouveau produit " Épargne Bonus " de la BPEC présenté au public

Le site de la 15e Foire internationale de Lomé a servi de cadre d'exposition à la Banque Populaire pour l'Épargne et le Crédit (BPEC). La BPEC était vendredi 30 novembre dernier, en journée d'échanges et d'information. Une journée qui a permis à ses premiers responsables d'échanger avec visiteurs, opérateurs économiques, jeunes entrepreneurs et



Julien Atakora, Directeur commercial de la BPEC

exposants sur sa fusion avec la compagnie d'assurance Sunu Group et les avantages qu'elle compte en tirer.

Les participants ont été également édifiés sur les avantages qu'offre le nouveau produit d'assurance de capitalisation "Épargne Bonus" de la BEPC.

Avec " Épargne Bonus ", a fait comprendre Julien Atakora, Directeur commercial " vous pou-

vez constituer un capital en épargnant tous les mois un montant de votre choix suivant un apport supplémentaire pour un projet ou pour préparer votre retraite". La durée maximum du contrat est de 15 ans.

Avec 48 ans d'expérience, la BEPC dispose de 48 agences sur l'ensemble du territoire national.

JOURNÉE DU PORT AUTONOME DE LOME (PAL) :

" Le coût de passage des marchandises au PAL est le plus compétitif de la sous-région "

Que ce soit l'import ou l'export des produits locaux, alimentaires, des biens ou de toutes sortes de marchandises, la plupart passe par la mer. Le port autonome de Lomé (PAL) occupe une bonne place dans la sous-région dans ce trafic maritime.

En 5 ans, le trafic portuaire au Port Autonome de Lomé (PAL) est passé de 7,7 millions de tonnes (en 2012) à plus de 19 millions tonnes (en 2017), soit un taux de progression exponentielle de 148%.

Nene Kwame Willy, Directeur Commercial du PAL s'en était félicité

cette semaine lors de la journée dédiée au PAL à la 15ème foire internationale de Lomé.

" Le PAL a une profondeur de 16,6m et est dans la sous-région Ouest Africaine. Il est le seul port pouvant accueillir à tout moment, des navires de grand tonnage ", a-t-il indiqué.

M. Nene souligne que " contrairement aux autres ports qui sont obligés de faire du dragage cinq à six fois dans l'année, le PAL à tout moment peut faire rentrer des navires au PAL ".

Selon lui, l'informatisation des activités au niveau du Port Autonome de Lomé et



Nene Kwame Willy, Directeur Commercial du PAL

l'implémentation du guichet unique entraînant la disparition des faux frais et la réduction du temps de passage des marchandises en font le plus compétitif de la sous-région.

Des atouts qui font que le coût de passage des marchandises au niveau du port autonome de Lomé est le plus compétitif de la sous-région.

Selon les autorités por-

tuaires, ces résultats sont le fruit de 17 ans de travaux quand le gouvernement a lancé en 2001 la concession du port.

Textes rassemblés par Francis Parreira

USA EN DEUIL : L'ex-président George H.W. Bush est mort à l'âge de 94 ans

Après avoir été pendant huit ans le vice-président de Ronald Reagan, George Bush était entré à la Maison Blanche comme 41ème président des États-Unis.

L'ancien président des États-Unis George H.W. Bush, qui dirigea son pays de 1989 à 1993 durant la fin de la Guerre froide, est mort vendredi soir à l'âge de 94 ans, son décès suscitant les hommages unanimes de la classe politique et de ses successeurs. Le décès du 41ème président des États-Unis, quelques mois après celui de son épouse Barbara, a été annoncé par son fils George W. Bush qui s'était installé à la Maison Blanche huit ans après la défaite de son père face à Bill Clinton en 1992.

"Jeb, Neil, Marvin, Doro et moi avons la tristesse d'annoncer qu'après 94 années remarquables notre cher papa est mort", a déclaré George W. Bush, président de 2001 à 2009, dans un communiqué publié par le porte-parole de la famille. "George H.W. Bush était un homme doté d'une noblesse de caractère et le meilleur père qu'un fils ou une fille aurait pu souhaiter".

L'ancien président américain était resté marié 73 années avec Barbara, morte en avril dernier. Sa santé était fragile et il avait multiplié ces dernières années les séjours à l'hôpital. Affaibli par une forme de la maladie de Parkinson, George H. W. Bush se déplaçait depuis des années en fauteuil roulant, sans jamais se départir d'un large sourire et de chaussettes multicolores. L'une de ses dernières apparitions en public remontait à l'enterrement de son épouse, Barbara, il y a sept mois. Le couple a eu cinq enfants et 17

petits-enfants. Outre George W. Bush, un autre de ses fils, Jeb, était engagé en politique. Candidat à la primaire républicaine de 2016, il avait été défait par Donald Trump.

"Leadership inébranlable"

L'actuel président américain a salué le "leadership inébranlable" de son prédécesseur, qui restera dans l'histoire pour avoir engagé les États-Unis dans la libération du Koweït face aux troupes irakiennes de Saddam Hussein. "À travers son authenticité, son esprit et son engagement inébranlable en faveur de la foi, de la famille et de son pays, le président Bush a inspiré des générations de concitoyens américains", a affirmé Trump dans un communiqué transmis depuis Buenos Aires où il assiste au sommet du G20.

"L'Amérique a perdu un patriote et un humble serviteur", a assuré pour sa part Barack Obama, rendant hommage à son action qui a permis de "réduire le fléau des armes nucléaires et de former une vaste coalition internationale pour expulser un dictateur du Koweït". Obama a aussi estimé que la diplomatie de George H. W. Bush avait contribué "à mettre fin à la Guerre froide sans tirer un coup de feu".

Le dernier dirigeant soviétique Mikhaïl Gorbatchev a également rendu un hommage appuyé à l'ancien président, qu'il a qualifié de "véritable partenaire".

Du côté des Européens, le

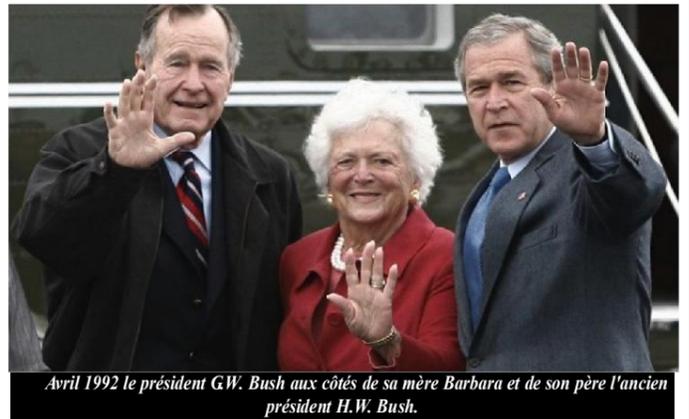
président français Emmanuel Macron a salué un "grand dirigeant et un soutien sans faille de l'alliance avec l'Europe", dans une critique à peine voilée de Donald Trump.

La famille a précisé que George H. W. Bush était mort à Houston (Texas) entouré de ses proches. Les détails de ses funérailles seront divulgués en temps voulu, a-t-elle précisé. Mais la dépouille du 41ème président des États-Unis devrait être transportée à Washington pour un hommage national. Des étudiants ont observé une veillée, samedi dans les premières heures, devant la bibliothèque qui porte son nom à Houston.

Nouvel ordre mondial

George H. W. Bush est né le 12 juin 1924 à Milton, dans le Massachusetts. Issu d'une riche famille de cette région de Nouvelle-Angleterre, il avait dû mettre ses ambitions politiques entre parenthèses pour joindre l'UN Navy pendant la Seconde guerre mondiale. Bush en était devenu à 18 ans le plus jeune aviateur. Il survécut à la chute de son avion, abattu par les Japonais en 1944 au-dessus du Pacifique et fut démobilisé avec le grade d'enseigne de vaisseau.

Il entreprend ensuite une brève carrière dans l'industrie pétrolière, puis entre à la Chambre des représentants. Il sera patron de la puissante CIA avant de devenir le vice-président de Ronald Reagan. En 1988, il accède enfin à la Maison-Blanche après avoir défait le démocrate Michael Dukakis. Il prône en politique étrangère "un nouvel ordre



Avril 1992 le président G.W. Bush aux côtés de sa mère Barbara et de son père l'ancien président H.W. Bush.

mondial" et connaît son heure de gloire lorsqu'il chasse Saddam Hussein du Koweït lors d'une guerre de quelques semaines en 1990, à la tête d'une coalition de 32 pays.

Mais battu par Bill Clinton, il fut le président d'un seul mandat. "Peu d'Américains peuvent ou pourront jamais rivaliser avec le président Bush pour la façon dont ils auront servi les États-Unis", a réagi Bill Clinton, dans un message adressé en son nom et en celui de son épouse Hillary Clinton.

Après son départ de la Maison-Blanche, George Bush s'était consacré à ses causes

philanthropiques surtout lorsque les États-Unis ou des pays voisins étaient frappés par des catastrophes.

Avec Bill Clinton, il avait ainsi contribué à lever des fonds pour les victimes du tsunami de 2004 en Asie ou pour les sinistrés du grand tremblement de terre en Haïti en 2010. Il était aussi apparu plus récemment aux côtés de Bill Clinton, Jimmy Carter, Barack Obama et de son fils George W. Bush pour réunir de l'argent et aider les victimes d'un ouragan au Texas en 2017.

Le Figaro & Le Monde

GEORGE H. W. BUSH EN DIX GRANDES DATES

- 12 juin 1924: Naissance de George Herbert Walker Bush à Milton, dans le Massachusetts.
- 1942: Il s'engage dans l'US Navy, dont il est le plus jeune pilote. Il est démobilisé en 1944.
- 1945: Il épouse Barbara Pierce. Ils auront six enfants: George Walker, qui sera lui aussi président des États-Unis, Robin (décédée à l'âge de trois ans), John, surnommé "Jeb" et futur gouverneur de Floride puis candidat malheureux à la primaire républicaine en 2016, Neil, Marvin et Dorothy.
- 1953: Il crée la Zapata Petroleum Company au Texas, où il fait fortune.
- 1967-1971: Il est élu du Texas à la Chambre des représentants (Parti républicain).
- 1971-1973: Il devient ambassadeur des États-Unis à l'ONU.
- 1976-1977: Il est directeur de la CIA.
- 1981-1989: Il devient vice-président des États-Unis, sous Ronald Reagan. Il avait été son adversaire aux primaires républicaines en 1980.
- 1989-1993: Il devient 41ème président des États-Unis. En août 1990, après l'invasion du Koweït par l'Irak, il prend la tête de la coalition internationale qui aboutit à la libération du Koweït en février 1991, à l'issue de l'opération éclair "Tempête du désert".
- 1992: Candidat à sa réélection pour un second mandat, il est battu par Bill Clinton, officiellement investi le 20 janvier 1993.

COURSE DE LA FOIRE :

350 athlètes ont sillonné les rues de Lomé samedi dernier

Le Centre togolais des expositions et foire de Lomé (CETEF) a organisé le samedi 1er décembre à Lomé pour la 4ème fois consécutive 2 courses populaires à l'endroit des jeunes, exposants et du personnel du CETEF.

Le ton de cette activité a été donné par le Directeur du CETEF, Kueku-Banka Johnson, très tôt le samedi matin devant le site du CETEF. Cette course populaire qui a rassemblé 350 athlètes exposants et le personnel du CETEF, s'inscrit dans le cadre de la 15ème édition de la Foire internationale de Lomé et a pour objectif de dés-tresser ces différents acteurs afin de les aider à avoir un engagement et se joindre à ceux qui font de cette activité professionnelle une



Le DG du CETEF en compagnie d'un lauréat

habitude.

A l'arrivée du côté des dames, c'est Mlle Essossinam N'Goum qui a surclassé les autres concurrentes, après 2 km 500 parcourus.

Viennent ensuite Mlles Edoua Amivi et Matou Yawovi Wotsa.

"Je suis très contente de remporter le 1er prix au niveau des dames et ça m'a permis de me res-

sourcer et motiver pour une autre compétition à venir", a confié l'heureuse gagnante.

Les hommes ont quant à eux parcouru 4 km ; et c'est Adjeya Essodjénam, coureur venu de Kpalimé, qui a été déclaré vainqueur. Il a été suivi de Kakomissa Midaoua et Alassani Abdoulaye.

Les cinq (5) premiers de chaque catégorie ont reçu chacun des enveloppes et des cadeaux. L'enveloppe est d'une valeur de trente mille (30.000) F CFA pour les premiers des deux catégories homme et femme, vingt-cinq mille (25.000) pour les deuxièmes et vingt mille (20.000) F.CFA pour les troisièmes. Des gadgets et produits mis à disposition par les exposants ont été remis en guise de lots de consolation aux vingt

(20) premiers.

A l'occasion, le Directeur du CETEF, Kueku Johnson Banka s'est félicité de la participation effective du personnel et des exposants à l'évènement. "Nous voulons démontrer à travers cette course, l'importance des exercices physiques.

C'est d'abord l'une des activités de la foire qui prend beaucoup d'énergie. En dehors de ça, elle permet également à ce que nos exposants puissent assurer aussi leur visibilité. On a eu des sponsors, des participants et des exposants et cela sert de support de promotion pour les participants à la foire", a-t-il laissé entendre.

Francis Parreira

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR :

Dr ATABA Solim, élevée avec mérite au terme d'une thèse soutenue à Lomé

S'il est une chose qui procure joie et réjouissance, c'est de vivre le sentiment d'avoir un enfant qui fait la fierté des parents aussi bien que pour une localité d'origine. Et, depuis le 31 août dernier, la préfecture de la Binah peut s'en réjouir qu'une de ses filles, Mademoiselle ATABA Solim, puisque c'est d'elle qu'il s'agit, a soutenu brillamment une thèse. Celle-ci a porté sur le thème : " Cancer du sein chez la femme jeune au Togo à propos de 194 cas colligés au laboratoire d'anatomie et de cytologie pathologiques du centre hospitalier universitaire Sylvanus Olympio, du 1er janvier 1996 au 31 décembre 2015". Un sacre pour la récipiendaire qui non seulement honore la gent féminine, mais aussi ajoute une nouvelle entrée à la famille des diplômés en médecine de la Faculté mixte des Sciences de la Santé de l'Université de Lomé.



Photo de famille

Parents, amis, collègues promotionnaires, connaissances, tous étaient présents pour Mlle Ataba Solim dans cette épreuve obligée qui lui ouvre désormais les portes de la vie professionnelle.

Alors, c'est devant un jury de quatre membres présidé par le Professeur Agoda-Kussema Lama

Kegdigoma, assisté des Maîtres de conférences et Agrégés, Djadou Edem, Aboubakari Abdoul-Salmadou en leur qualité de juges et du Professeur Agrégé Tchinn Darré en sa qualité de directeur de thèse, que l'impétrante a présenté le fruit de ses recherches à la salle de conférence du village du Bénin à Lomé.

Selon l'impétrante, cette étude avait pour but de faire le point sur les aspects épidémiologiques et anatomopathologiques du cancer du sein chez la femme jeune au Togo.

Il s'est agi d'une étude rétrospective descriptive portant sur des cas de cancer du sein chez la femme jeune confirmés histolo-

giquement du 1er janvier 1996 au 31 décembre 2015 dans le Laboratoire d'Anatomie Pathologique (LAP) du CHU Sylvanus Olympio de Lomé.

De façon spécifique, l'étude avait pour objectif de déterminer la fréquence du cancer du sein chez la femme jeune, d'étudier les données épidémiologiques du cancer du sein chez la femme jeune, décrire les types histologiques du cancer du sein chez la femme jeune et établir les pronostics du cancer du sein chez la femme jeune.

Cette recherche dont les paramètres étudiés étaient la fréquence, l'âge, le sexe, le siège et le type histologique, a porté sur 194 cas,

d'un âge moyen des patientes de 28 et 30 ans avec des extrêmes de 13 et 35 ans.

Les conclusions ont révélé l'incidence du cancer du sein chez la jeune femme en augmentation au Togo, d'où l'intérêt d'un diagnostic précoce et d'une prise en charge adéquate. Les groupes histologiques retrouvés étaient : les carcinomes (92,78%), les sarcomes (3,09%), les lymphomes (2,06%), les tumeurs phyllodes malignes (1,55%), et le mélanome (0,52%).

Au terme de cette étude, l'impétrante recommande aux décideurs en premier lieu de doter le laboratoire d'anatomie et cytologie pathologiques du centre hospitalier universitaire Sylvanus Olympio d'équipements pour la réalisation d'examens plus avancés tels que l'immunohistochimie, la microscopie électronique et la biologie moléculaire.

Aussi, l'impétrante recommande-t-elle aux pouvoirs publics, la création et l'équipement pour l'intérieur du pays d'un second laboratoire d'anatomie et cytologie pathologiques pour une meilleure couverture nationale en examens anatomopathologiques. Et pour finir, promouvoir la formation des anatomopathologistes et accélérer la mise en place du registre de can-

cer.

A l'endroit du personnel médical, il recommande de remplir correctement les bulletins qui accompagnent les prélèvements au laboratoire, en mentionnant toutes les informations utiles au diagnostic et d'envoyer systématiquement les prélèvements au LAP pour une histologie de certitude.

L'étude recommande par ailleurs à la population féminine de participer massivement aux campagnes de sensibilisation sur le cancer du sein de même qu'aux campagnes de dépistage du mois d'octobre rose de chaque année, faire l'auto-examen du sein tous les mois et une consultation précoce en cas d'anomalie sur le sein.

Au vue de cette étude appréciée par les membres du jury à l'unanimité qui n'ont pas fait économie de mots élogieux, l'impétrante Ataba Solim a reçu la mention Très Honorable avec félicitations pour cette thèse présentée et soutenue publiquement pour l'obtention du grade de Docteur en Médecine.

La préfecture de la Binah peut être fière d'avoir une digne fille pour laquelle nombreux émettent le vœu que les portes du succès lui soient ouvertes au bénéfice des populations et du corps médical.

JL

SPORT :

La Confédération africaine de football retire l'organisation de la CAN 2019 au Cameroun

Trop de retard dans les travaux. La Coupe d'Afrique des nations (CAN) 2019 a été retirée vendredi 30 novembre au Cameroun à sept mois de la compétition prévue dans un nouveau format élargi à 24 équipes. Une période floue s'ouvre, avec un cabinet mis en place pour " déterminer un nouveau pays organisateur d'ici la fin de l'année ".

" Aujourd'hui nous avons pris la décision de retirer la CAN 2019 au Cameroun ", a déclaré Ahmad Ahmad, président de la Confédération Africaine de Football (CAF) lors d'une conférence de presse, après plus de dix heures de réunion à huis clos à Accra, la capitale du Ghana. "Après de nombreux débats et à la suite des inspections menées ces dix-huit derniers mois, la CAF a noté que plusieurs conditions de conformité n'étaient pas remplies (...) et qu'il y avait un manque entre ce qui est nécessaire pour l'organisation d'une CAN et la réalité sur le terrain " au Cameroun, a expliqué la CAF dans un communiqué diffusé dans la soirée.

C'était une mesure attendue pour un pays hôte pénalisé par des retards dans l'avancée des travaux de préparation, alors que le format du tournoi est passé à 24 équipes. Mais la suite n'est pas très claire, notamment pour le calendrier. " Nous allons recruter un cabinet pour lancer un appel d'offres et déterminer un nouveau pays d'accueil pour la CAN 2019, a ajouté M. Ahmad. On sait qu'il n'y en aura pas beaucoup, mais on va laisser le choix à ce cabinet d'évaluer et

de faire des visites et de faire sortir avant la fin de l'année le pays organisateur de la CAN. "

" La CAF va s'assurer qu'un nouveau pays hôte soit trouvé d'ici au 31 décembre ", a précisé un peu plus tard l'instance sportive, en ajoutant que " le Cameroun reste un candidat sérieux pour l'organisation d'une prochaine édition de la CAN ".

A la question de savoir si cela voulait dire que la CAN 2021, attribuée à la Côte d'Ivoire, pourrait revenir au Cameroun en cas de progrès, ou si cela voulait dire que le Cameroun pourrait obtenir celle de 2023, le dirigeant malgache est resté évasif. Lançant même " à vous de voir " après une énième relance.

Maroc et Afrique du Sud, candidats ?

Dans l'immédiat, pour organiser le tournoi l'été prochain, qui peut se substituer au Cameroun ? Le Maroc, candidat malheureux à l'organisation du Mondial 2026 (attribué au trio Etats-Unis - Mexique - Canada), est régulièrement cité par les médias comme possible postulant. L'Afrique du Sud, seul pays africain à avoir accueilli une Coupe du monde (en 2010) fait égale-

ment partie des candidats potentiels.

L'Egypte a d'ores et déjà annoncé qu'elle ne postulerait pas. " L'Egypte ne présentera pas de dossier de candidature et estime qu'il y a un consensus pour que le Maroc accueille la compétition ", a déclaré Magdi Abdel Ghani, membre du conseil d'administration de la Fédération, selon son responsable presse. Le 29 septembre, la Confédération africaine avait relevé " un retard important dans la réalisation des infrastructures " au Cameroun.

Le Cameroun connaît aussi actuellement un contexte sécuritaire très tendu avec des attaques persistantes des djihadistes de Boko Haram dans le nord du pays, et un conflit entre l'armée et des séparatistes dans les deux régions anglophones du pays. De quoi raviver de mauvais souvenirs. En 2010, le bus de l'équipe du Togo avait été mitraillé en Angola (trois morts), deux jours avant le coup d'envoi de la Coupe d'Afrique des nations.

" Le football dépend de nos gouvernements "

Vendredi dernier, Ahmad Ahmad déclarait : " Le football en Afrique dépend de nos gou-



Ahmad Ahmad (au micro), président de la CAF

vernements. " " Mais notre priorité est de préserver l'intérêt de nos acteurs et surtout nos joueurs. Je ne sais pas s'il existe des statistiques, mais beaucoup ont été blessés lors des CAN pour des raisons de conditions d'organisation ", a-t-il ajouté.

L'histoire de la Coupe d'Afrique des nations est riche en feuilletons improbables. L'Afrique du Sud avait ainsi accueilli et remporté l'édition 1996 de la CAN, initialement prévue au Kenya, après que ce dernier avait dû jeter l'éponge en raison de difficultés financières. L'Afrique du Sud avait aussi organisé l'édition 2013 en remplacement de la Libye, qui avait renoncé deux ans avant le coup d'envoi en raison du conflit armé dans le pays.

La CAN 2015 avait, elle, fina-

lement eu lieu en Guinée équatoriale, désignée comme remplaçante providentielle après le retrait de l'organisation au Maroc. Ce remplacement avait tourné à l'incroyable saga : le Maroc avait refusé d'organiser l'édition 2015 aux dates prévues, réclamant en vain son report du fait de l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest.

La CAF avait alors exclu le Maroc de l'édition 2015, trouvé un pays organisateur de substitution en quatrième vitesse (la Guinée équatoriale) et avait ensuite suspendu le royaume chérifien pour les éditions 2017 et 2019. Mais le Tribunal arbitral du sport (TAS) a finalement permis au Maroc de disputer les éliminatoires des éditions 2017 et 2019.

CD

DELIVRE DES PUISSANCES DES TENEBRES

Par Emmanuel ENI
Partie 11

Chapitre 6 : Tentation et victoire (Suite)

Je me rappelai que le Seigneur m'avait clairement demandé d'aller témoigner de ce qu'Il avait fait pour moi. Et là, je devais affronter un rejet. Peut-être n'était-ce pas encore le moment. Je décidai donc de ne plus donner mon témoignage à personne et d'attendre. Je fis un voyage d'affaires au Togo avec trois négociants d'Aba. J'y achetai pour 160.000 naira de marchandises. Je donnai 70.000 naira de mon propre argent, et j'empruntai les 90.000 naira qui me manquaient auprès des négociants d'Aba. Parmi mes achats figuraient des lots de dentelle, tout un assortiment de médicaments (spécialement des antibiotiques), des seringues, des thermomètres, etc.

A la frontière du Nigéria, nous fûmes retenus par la douane. Plus tard, on nous demanda de payer un pot-de-vin. Nous refusâmes, et les marchandises furent saisies, y compris celles qui appartenaient à mes trois collègues. Quelques mois plus tard, tout ce qui appartenait à mes trois collègues fut restitué, à l'exception de mes marchandises. Je retournai les voir plus tard. On me demanda de payer 40.000 naira. Mais, en vérifiant ma marchandise, je découvris que tout ce qui avait de la valeur, la dentelle, les seringues, les médicaments, avaient déjà été volés. Je réunis ce qui restait et je calculai que le fait de payer 40.000 naira à la douane ne ferait qu'augmenter la perte. Aussi décidai-je de leur abandonner tout ce qui restait.

Les négociants auprès desquels j'avais emprunté l'argent me poursuivirent. Certains appelèrent la Police, d'autres saisirent la justice et projetèrent de m'ôter la vie. La seule solution était de fermer tous mes comptes bancaires et d'employer tout l'argent que j'avais à rembourser mes dettes. Par la grâce de Dieu, je pus rembourser tout le monde, sauf 1.000 naira que je devais à mon propriétaire de Lagos. J'étais complètement ruiné et je dus même emprunter le prix du ticket de bus.

J'allai trouver les quelques chrétiens que je connaissais alors, pour voir s'ils pouvaient m'aider à repartir dans la vie. On ne me répondit ni oui ni non. On me demandait toujours de revenir le lendemain, jusqu'à ce que je sois fatigué de le faire. J'en éprouvai une très grande frustration, et je ne savais pas vers qui me tourner pour recevoir un conseil ou de l'aide. Je ne connaissais pas la Parole de Dieu. Avec toute la confusion qui était dans mon cœur, je lisais la Bible mais je ne la

comprenais pas.

Je réfléchissais encore à ce que je devais faire, lorsque je reçus un appel téléphonique urgent de mon village. Je me précipitai chez moi pour découvrir que le petit immeuble que je faisais construire avait été détruit par mon oncle. Il était présent, et menaçait de me tuer. Ce fut un défi pour ma vieille nature. Je me rappelai que lorsque j'étais membre de la société secrète, il me redoutait et se mettait à genoux devant moi. Mais il savait à présent que j'étais transformé (j'ignorais comment il l'avait su, car je ne m'étais pas rendu chez-moi depuis ma conversion), et maintenant c'était lui qui me menaçait. J'invoquai le Seigneur et je Lui dis : "Ainsi, Tu m'as sauvé pour me laisser dans la frustration et pour permettre à mes ennemis de se réjouir à mon sujet." Je pleurai, et décidai de retourner dans la société secrète. Au moins, je serais délivré de toute cette confusion, et je donnerais aussi à mon oncle une leçon dont il se souviendrait toute sa vie.

Bien que j'aie pris cette décision, j'éprouvais en moi deux grandes craintes :

1) Lors de ma conversion, le Seigneur m'avait clairement dit : "C'est ta dernière chance." Si je retournais dans la société secrète, cela pouvait signifier ma mort. Non seulement la mort physique, mais aussi la mort spirituelle.

2) Si je restais avec le Seigneur, j'étais menacé de mort par mon oncle.

J'étais dans une grande confusion et j'avais besoin d'aide. J'ignorais la Parole de Dieu et je ne savais pas ce que la Parole disait en ce qui concernait les problèmes que je viens de mentionner. **Cher lecteur, vous devez comprendre que si j'étais dans une telle confusion, c'est parce que je n'avais**



pas été suivi, en tant que jeune converti. Le suivi des jeunes convertis est très important, et les chrétiens devraient le prendre au sérieux.

Si vous savez que vous ne pouvez pas suivre vos convertis, je vous en prie, ne sortez pas pour rendre témoignage. Jésus-Christ a souligné cela par trois fois lorsqu'Il a demandé à Pierre : "Simon, fils de Jonas, m'aimes-tu plus que ceux-là ?... Pais mes agneaux." **Beaucoup de convertis deviennent rétrogrades faute de suivi adéquat. Si vous aimez Jésus, prenez soin de ses agneaux !**

Le combat contre les agents de satan

Au cours de cette période, les agents de la Reine de la Côte commencèrent à me persécuter. Je souffris beaucoup entre leurs mains. J'avais des cauchemars. Le 1er mai 1985, un mois après ma conversion, il était près de 2 heures du matin, et tout le monde dormait dans la maison. Je fus réveillé par ces agents. Ils m'ordonnèrent de sortir de la maison. J'obéis. Je sortis et ils me suivirent. Tout cela se passait comme dans un rêve, mais tout était réel. Nous sommes allés dans le cimetière situé près de l'église anglicane de Saint-Paul, au-delà d'Aba Road, à Port-Harcourt.

Arrivés là, ils me dirent : "Tu dois revenir avec nous. Si tu refuses, nous te tuons ou nous te réduisons à la misère." Après m'avoir dit cela, ils me quittèrent. Je retrouvai tous mes sens et je me demandai comment j'avais pu aller au cimetière à ce moment de la nuit. Je retournai à la maison. La femme de mon oncle me demanda où j'avais été. Je ne lui dis rien, mais je retournai me coucher et je me rendormis.

Les agents de Satan décidèrent de m'attaquer pendant les après-midi. Parfois, ils m'attaquaient pendant que je marchais le long de la route. Ceux qui m'entouraient me voyaient

lutter contre quelque chose d'invisible, ou courir comme si j'étais poursuivi. Moi seul pouvais les voir. Ils firent cela quatre fois, puis arrêterent. Ce fut ensuite la Reine de la Côte qui les remplaça. Le premier jour, elle vint en voiture et s'arrêta à côté de notre maison. Elle était bien habillée et, comme toujours, très belle. Tous ceux qui étaient là crurent que c'était ma petite amie. Dès qu'elle entra, je sus qui elle était. Elle vint vers l'heure de midi, alors que tout était plus calme à l'entour.

Elle s'assit et me dit, entre autres choses : "Tu peux aller dans ton église et croire tout ce que tu veux. Mais je te demande seulement de ne pas révéler mon existence. Si tu es d'accord, je te donnerai tout ce dont tu auras besoin dans cette vie." Je ne connaissais pas les Ecritures. Aussi me contentai-je de l'écouter et de la regarder parler. Elle m'implora et tenta de me persuader de revenir à elle. Je ne lui répondis ni oui ni non. Elle se leva, monta dans sa voiture et partit.

La femme de mon oncle s'entretint environ deux fois avec elle sans savoir qui elle était, et je ne lui ai jamais dit qui était cette dame. Lors de sa dernière visite, elle changea de méthode. Cette fois, elle me donna un sévère avertissement, disant qu'elle avait essayé, au cours de ses visites, de me persuader de revenir à elle, mais que je m'étais montré très entêté, et que c'était sa dernière visite. Si je continuais à refuser de revenir, elle reviendrait me voir en août et alors, soit elle me tuerait, soit elle me défigurerait, soit encore elle me réduirait à la misère. Sur ces paroles, elle partit.

J'eus peur, aussi me rendis-je un jour à l'église, où j'appelai un frère. Je lui racontai mes problèmes, et ce que j'avais observé chez certains membres de l'église, etc. Ce frère me donna l'adresse du bureau de la SCRIPTURE UNION (S.U.), et

me dit : "C'est là, que tu trouveras de l'aide." Je signale que ce fut la dernière fois que je vis ce "frère". Je ne l'ai plus jamais revu nulle part à Port Harcourt jusqu'à ce jour. Je pris l'adresse, et je me rendis en bus le lendemain au 108 Bonny Street, où se trouvait le bureau de la S.U. Je rencontrai la dactylographe qui me donna le programme trimestriel des activités du S.U. Rumuomasi Pilgrims Group (Groupe de Pèlerins de la S.U. de Rumuomasi), car c'était celui qui était le plus proche de chez moi. Je me rendis le dimanche suivant à l'Ecole Publique St Michel de Rumuomasi, où se réunissait le groupe. Mais, j'arrivai à 14 h 00, ne sachant pas que la réunion commençait à 15 h 00. Je rencontrai le groupe de prière, et je me joignis à eux.

Ce jour-là, après la réunion, je sus que j'étais à la place où je devais être. Dieu mit sur mon chemin une chrétienne que je considérai comme ma mère. Elle eut à cœur de m'expliquer la Parole de Dieu et de me conseiller. Les frères et les sœurs s'intéressèrent beaucoup à moi et s'occupèrent de moi. Je sentais un amour véritable. Le Saint-Esprit commença à me donner la compréhension de la Parole de Dieu et ma foi grandit. Je commençai à apprécier réellement ma vie chrétienne. Le mois d'août vint et passa, mais la reine de la Côte ne se montra pas, contrairement à ses menaces. Le Psaume 91, qui parle de la protection de Dieu, venait de s'accomplir dans ma vie. Esaïe 54:17 s'accomplit également pour moi : "Tout instrument de guerre fabriqué contre toi sera sans effet. Et toute langue qui s'élèvera en justice contre toi, tu la convaincras de méchanceté. Tel est l'héritage des serviteurs de l'Eternel, telle est la justice qui leur vient de moi, oracle de l'Eternel."

A suivre...

15^{ème} Foire Internationale de LOME
23 Nov. - 10 Déc. 2018
Foire de toutes les opportunités

+ DE 1000 EXPOSANTS
300 000 VISITEURS



**THÈME: CHAÎNE DE VALEUR,
VECTEUR DE PROGRÈS ÉCONOMIQUE**



www.cetef.tg

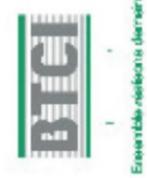
CENTRE TOGOLAIS DES EXPOSITIONS ET FOIRES DE LOMÉ BP: 10056 Lomé - Togo Tél: (00228) 99 64 40 01 / 90 31 76 37

facebook.com/cetef.tg

twitter.com/cetefiome

instagram.com/cetefiome

#TGFIL15



Essentielle ne s'active ni demain